



Projet de réseau départemental Très Haut Débit

**Demande de Subvention au Fonds national
pour la Société Numérique**

*Procédure de consultation publique formelle prévue
dans le cadre de l'appel à projet national très haut
débit « réseaux d'initiative publique »*

Août 2012

1. Objet du document

Le Conseil général de l'Oise porte le projet de réseau d'initiative publique à très haut débit sur le territoire département de l'Oise.

Pour ce projet, le Conseil général de l'Oise sollicite un accompagnement financier du Fonds national pour la Société Numérique (FSN).

Conformément aux dispositions du chapitre 3.2.2 de l'appel à projets du programme national très haut débit pour les réseaux d'initiative publique, le Conseil général de l'Oise doit communiquer à l'ARCEP les éléments nécessaires à la procédure de consultation formelle.

Le présent document rassemble ces éléments et est destiné à être publié par l'ARCEP dans le cadre de cette procédure.

2. Coordonnées du porteur de projet

Conseil général de l'Oise
Pôle Administration générale
Direction du département numérique
1, rue Cambry – BP 941
60024 Beauvais cedex
Tél : 03 44 06 60 60
Fax : 03 44 06 60 01

Les interlocuteurs en charge du dossier Très Haut Débit sont :

- David Nouard, directeur adjoint du département numérique
e-mail : david.nouard@cg60.fr
tél : 03 44 10 70 79
- Olivier Castera, chef de bureau aménagement numérique
e-mail : olivier.castera@cg60.fr
tél : 03 44 10 46 76

3. Modalités de consultation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de l'Oise

Le SDTAN de l'Oise est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.oise.fr/fileadmin/oise.fr/pdf/amenagement_territoire/Haut-debit/SDTAN-juin12.pdf

4. Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit

L'opérateur devra envoyer un courrier postal à monsieur le Président du Conseil général de l'Oise, à l'adresse indiquée au chapitre 2 du présent document.

Pour tout complément d'information, il pourra prendre contact avec les personnes en charge de ce dossier dont les coordonnées figurent dans ce même chapitre 2.

5. Périmètre du projet

Le présent projet a pour ambition de couvrir en technologie FTTH l'ensemble des communes du département, à l'exception des communes pour lesquelles au moins un opérateur a annoncé, par le biais de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement, des déploiements FTTH en propre.

Il s'agit donc de déployer un ensemble de 278 000 prises FTTH réparties sur 641 communes, en deux grandes phases de 5 ans chacune¹.

Vous trouverez la cartographie synthétique de ce projet ci-après.

¹ Les phases 1 et 2 décrites dans le SDTAN60 sont fusionnées et à réaliser sur 5 ans. La phase 3 du SDTAN60 devient conséquemment la seconde phase à réaliser sur les 5 ans suivants.